

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt juin à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Daniel SAMEDI

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 juin 2024

Le nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 12

Etaient présents : MM. SAMEDI, BODIN, Mme FONTENAY, JUMELIN, JUSSEAUME, GABOUT, PELLEROT, ZALIVADNI, Mmes BRUNET, LEDOUX, BRIAND, DE BOUILLÉ, RIMBAULT.

Absents excusés : M. PELLEROT, Mme BRIAND

Votant : 13

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h00.

M. RIMBAULT a été désigné en qualité de secrétaire.

Adoption du PV du 14 MAI 2024

Le Maire,

Après avoir demandé aux Conseillers Municipaux s'ils avaient des observations à formuler sur le procès-verbal du 14 mai 2024

Le procès-verbal du 14 mai 2024 a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 20 juin 2024

- Projet centrale agrivoltaïque Grande Lande
- Modification des statuts de la CCTOVAL
- Tarif cantine
- Tarif garderie
- Projet lotissement 3Les Varennes 2 »
- Bureau de vote élections législatives
- Acquisition motobineuse
- Questions diverses

DELIBERATIONS

1/20062024 : PROJET CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE GRANDE LANDE

Monsieur le maire expose :

Dans le cadre de l'instruction des permis de construire n°PC0372792350002, PC0372792350003 et PC0372792350004 pour l'installation d'une centrale agrivoltaïque sur la commune, et afin de pouvoir initier l'enquête publique, il convient de recueillir formellement l'avis de la collectivité d'implantation du projet, conformément aux articles L122-1 V et R122-7 du code de l'environnement.

Vu les demandes permis de construire déposés n° PC372792350002, PC0372792350003 et PC0372792550004 par C.P.E.S GRANDE LANDE en date du 20 décembre 2023.

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L122.1, L123-1 à L123-18 et L181.10, relatifs à l'enquête publique liée à procédure d'urbanisme.

Il est demandé l'avis du Conseil Municipal qui a pris connaissance du résumé du dossier technique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ces demandes de permis de construire de centrale agrivoltaïque.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance des dossiers, à l'unanimité des membres donne un avis favorable au projet de centrale agrivoltaïque référencée sous les numéros de permis de construire PC0372792350002, PC0372792550003 et PC0372792350004 déposés par CPES GRANDE LANDE.

2/20062024 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCTOVAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGTI),
VU l'arrêté préfectoral n°101-188 du 19 octobre 2018 portant modification des statuts de la CCTOVAL,
VU la délibération D20248069 de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire portant modification de ses statuts en date du 30 avril 2024,

CONSIDERANT L'article L5211-20 du Code général des Collectivités qui indique que la modification des statuts est soumise à l'accord des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification des délibérations citées ci-dessus pour se prononcer.

CONSIDERANT que ladite délibération a été notifiée le 22 mai 2024 aux communes,

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de son Conseil Communautaire du 30 avril 2024, la Communauté de communes a modifié ses statuts comme suit :

Modification des compétences supplémentaires :

- Politique du logement et du cadre de vie :

- . Etude et gestion d'un PLH et mise en œuvre d'une Opération Programmée, d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), actions sur le logement dans le cadre de cette OPAH ou opérations assimilées ;
- . Politique du logement social d'intérêt communautaire : attribution et réservation des logements sociaux en coordination notamment avec le département d'Indre et Loire dans le cadre de la délégation des aides de l'Etat ;
- . Politique en direction du logement des apprentis et des jeunes travailleurs ;
- . Le soutien, en complément de celui de la commune, aux opérations de construction de logements sociaux ;
- ~~. Aménagement et entretien de locaux destinés à recevoir les personnes sans domicile fixe et de logements d'urgence ;~~
- . Locaux destinés à héberger les personnes sans domicile stable ;
- . Locaux destinés à héberger des personnes en situation d'urgence ;
- . Aire de petit passage sur la commune de Langeais à destination des citoyens français itinérants .
- . Terrains satellite/de halte sur les communes de Villiers au Bouin, Cléré les Pins, Mazières de Touraine et Ambillou à destination des citoyens français itinérants ;
- . Logements adaptés à destination des familles sédentaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, sera invité à :

- **APPROUVER** la modification des statuts indiquée ci-dessus,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents inhérents à la présente décision.

4 /20062024 : TARIFS CANTINE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le prestataire JMG nous a informé de l'augmentation du prix des repas à partir de 1^{er} août 2024 de 3.49%. Cela représente une augmentation de 12 centimes.

Le coût du personnel revient à 2.34€ par repas.

Le coût d'un repas à la rentrée scolaire 2024-2025 sera de 5.84€ à cela s'ajoute l'eau, l'électricité, les produits d'entretien et les frais de pressing et d'habillement.

Le prix des repas fixés par délibération du 22 juin 2023 est de 4€ pour les réguliers et 4.50€ pour les occasionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la cantine à compter de septembre 2024 comme suit : 4.20€ pour les réguliers, 4.70€ pour les occasionnels.

5/20052024: TARIF GARDERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif de la garderie est au prix de 1€ la demi-heure depuis la rentrée scolaire 2019-2020. Le coût du personnel est d'environ 15 000€.

Il est fait deux propositions :

1° le tarif est inchangé à 1€ la demi-heure

2° augmentation à 1.20€ la demi-heure

Le vote a donné les résultats suivants :

Proposition 1 : 0 voix

Proposition 2 : 11 voix

1 abstention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif de la garderie pour la rentrée scolaire 2024-2025 à 1.20€ la demi-heure.

6/20052024 : BUREAU DE VOTE ELECTIONS LEGISLATIVES

Permanences du 30 juin 2024

8H00 A 10H30	RIMBAULT Patrick	PELLEROT Pierre	BRIAND Hélène
10H30 A 13H00	MARTIN Emmanuelle	BODIN Eric	FONTENAY Monique
13H00 A 15H30	JUMELIN Michel	BRUNET Joëlle	ZALIVADNI Marc
15H30 A 18H00	SAMEDI Daniel	SAMEDI Sylvie	LEDOUX Chantal

Permanences du 7 juillet 2024

8H00 A 10H30	RIMBAULT Patrick	MARTIN Emmanuelle	BRIAND Hélène
10H30 A 13H00	JUSSEAUME Thomas	GABOUT Stéphane	BODIN Eric
13H00 A 15H30	JUMELIN Michel	BRUNET Joëlle	ZALIVADNI Marc
15H30 A 18H00	SAMEDI Daniel	DE BOUILLÉ René	LEDOUX Chantal

7/20052024 : ACQUISITION MOTOBINEUSE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de faire l'acquisition d'une motobineuse légère et compacte pour l'entretien des massifs.

Proposition :

Marque HONDA FG 201 : 619€ TTC

Marque STAUB Maxibêche : 359€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition d'une motobineuse de marque STAUB pour un montant de 359€ TTC

8/20052024 : VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des décisions prises, il convient d'inscrire les crédits correspondants au BP 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Programme	Montant	Article	Programme	Montant
2138 416	City stade	22 000€	1321 416	City stade	47 509€
2151 440	Aménagement bourg	25 149€			
2188 441	Motobineuse	360€			
	TOTAL	47 509€			

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des travaux d'électricité sont à réaliser pour obtenir le Consuel du bâtiment atelier. Un devis a été établi d'un montant de 2 785.50€.

Une réunion de préparation pour le pique-nique du 14 juillet est prévue le 5 juillet.

Madame FONTENAY donne un compte-rendu du dernier conseil d'école

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Le Maire
Daniel SAMEDI

Le secrétaire de séance
RIMBAULT Patrick